

Conseil Communautaire

Procès-verbal de la séance du 19 mars 2015

Le jeudi dix-neuf mars deux mille quinze à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle du Conseil à Durtal.

Convocation : vendredi 13 mars 2015

Nombre de conseillers communautaires : 23 (Quorum = 12)

Nombre de conseillers présents : 17

Pour Daumeray : ATANI Béatrice, DAVY Jean-Luc, GILBERT André, JAHIER Eliane, MARTIN Denis,

Pour Durtal : AUGEUL Guy, BOBET Corinne, DESCAMPS Josée, GALAY Christine, PILON Jean-Yves,

Pour Les Rairies : CHARRIER Joëlle, FICHE Stéphanie, LANCELOT Patrick,

Pour Montigné Les Rairies : JUBEAU Emmanuelle

Pour Morannes : CLEMOT Dany, DE MIEULLE Roger, KAHN Gilbert,

Nombre de conseillers absents excusés : 3

LE MEUR Cécile (procuration à GALAY Christine), NESLO Alain (procuration à BOBET Corinne), ZIMMERMANN Valérie (procuration à CLEMOT Dany)

Nombre de conseillers absents : 3

GUITTON Didier, VIERON Virginie, CHASSOULIER Gérard,

Nombre de votants : 20

Secrétaire de séance : BOBET Corinne

Affichage compte-rendu : mardi 24 mars 2015

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance du 19.02.2015	2
I-Administration Générale	2
1.1- SIEML : Avis sur l'adhésion de la CA de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT à la compétence optionnelle éclairage public.....	2
1.2- Acquisition du véhicule de service pour le technicien.....	3
II-Finances	3
2.1- Subventions 2015.....	3
2.2- Vote du taux des taxes.....	5
III- Economie	5
3.1- Restaurant-Multiservices : Avenant n°2.....	5
IV- Habitat	6
4.1- OPAH : Prolongation de l'avenant n°1.....	6
V- Enfance-Jeunesse – Piscine	8
5.1- Compte rendu de la Commission du 09.03.15.....	8
VI- Culture	10
6.1- Compte rendu de la Commission du 25.02.15.....	10
VII- Communication	11
7.1- Compte rendu de la Commission du 09.03.15.....	11

VIII- Questions Orales	12
8.1- Achat de supports vélo.....	12
8.2- Prêt de malles de jeux des accueils périscolaires.....	12
8.3- Demande de subvention pour la programmation culturelle 2015-2016.....	12

Approbation du procès-verbal du Conseil précédent

Avis du Conseil : Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19.02.15

I-Administration Générale

1.1- SIEML : Avis sur l'adhésion de la CA de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT à la compétence optionnelle éclairage public

Par délibération en date du 11 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement a décidé de transférer sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML.

Lors du dernier Comité Syndical qui s'est tenu le 3 février dernier, le Comité Syndical a accepté le principe de ce transfert.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer sur le principe de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public.

Avis du Bureau : Le Bureau est favorable à l'adhésion au SIEML de la CA Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public.

Avis du Conseil : Le Conseil valide l'adhésion de la CA Saumur Loire Développement au SIEML au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public (M. Davy n'a pas pris part au vote).

Délibération 150319-57 – Avis sur le transfert de la compétence « Eclairage Public » de la CA de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012, 1^{er} février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire et ses modifications,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEML

pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à l'adhésion au SIEML de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public.

1.2- Acquisition du véhicule de service pour le technicien

Suite au transfert du technicien de la commune de Durtal à la Communauté de Communes au 01.01.15, son véhicule de service doit être à présent acquis.

Avis du Bureau : Le Bureau est favorable sur le principe.

Avis du Conseil : Le Conseil valide l'acquisition du véhicule de service.

II-Finances

2.1- Subventions 2015

Pour rappel, les **subventions 2015 attribuées dans le cadre du PEL** ont été votées lors du Conseil Communautaire du 18/12/2014, de la manière suivante :

- Association Souris verte (projet labyrinthe musical) = **700 €**
- APE des écoles publiques Durtal et Rairies (carnaval intercommunal) = **2 070 €**
- Ecole Les Biblutins Morannes (sensibilisation à la danse contemporaine) = **750 €**
- Collège Durtal (Parcours de sensibilisation et de découverte d'un orchestre symphonique) = **325 €**

Certaines **subventions sont fixées par convention** de la manière suivante :

- Office de Tourisme = **40 000 € + 6 000 €** (solde 2014)
- Association ResNonVerba = **4 500 €**
- Ecole de musique intercommunale les Portes de l'Anjou = **14 715 €** [(213.30 € X 66 élèves) + (24 heures (coordonnateur musique) x 26.53)]
- Ecole de Musique Union Morannaise = **205 €** (1 élève).

La **Commission Sociale-Solidarité du 26.02.15** propose d'attribuer les subventions suivantes :

- AISP = **1 900 €**
- Envol = **2 800 €**
- Info accès logement = **950 €**
- Clic du Baugeois = **7 249 €**
- Fnath = **150 €**

Avis de la Commission Sociale-Solidarité : La Commission propose la même répartition qu'en 2014 (les associations fournissent aucune raison justifiant l'octroi d'une subvention plus élevée). Pour l'année suivante, les membres souhaitent étudier les demandes de subvention avant le budget.

Avis du Bureau : Le Bureau valide les propositions de la Commission Sociale-Solidarité et propose qu'un courrier d'information soit transmis aux associations.

Avis du Conseil : Le Conseil valide les propositions de la commission Sociale-Solidarité.

Le Bureau a **étudié les demandes de subventions suivantes :**

- La Mission Locale Angevine propose le calcul suivant : 8 209 habitants x 1.85 € = **15 187 €**
- Chaque année, une subvention de **500 €** est versée au Comité d'Expansion du Maine et Loire.
- L'Ajax-Daumeray demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation du championnat de France Handisport de tir à l'arc.

Avis du Bureau : Le Bureau valide ces demandes de subventions et propose d'octroyer le même montant que l'an dernier pour la subvention exceptionnelle à l'Ajax-Daumeray.

Avis du Conseil : Le Conseil valide l'avis du Bureau.

Délibération 150319-58 - Subventions aux associations

Le Conseil Communautaire,

Considérant le vote du budget du 19 février 2015,

Considérant l'examen des demandes de subventions en Commission et en Bureau,

Après en avoir délibéré,

Fixe le montant des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé pour 2015 de la manière suivante :

Associations	Montant
Office de Tourisme	40 000€
Office de Tourisme (solde 2014)	6 000€
Association ResNonVerba	4 500€
Mission Locale Angevine (MLA)	15 187€
Ecole de musique « Les Portes de l'Anjou »	14 715€
Centre de formation Union Morannaise	205€
ENVOL	2 800€
AISP	1 900€
Info Accès Logement	950€
Clic du Baugeois	7 249€
FNATH	150€
Comité d'expansion du Maine et Loire	500€
Association Souris Verte	700€
Association Amicale Ecoles Loisirs	2 070€
OCCE du Maine et Loire – Ecole publique Les Biblutins	750€
Collège de Durtal	325€
Association COAD Tir à l'arc et handisport (subvention exceptionnelle)	1 000€
Total	99 001€

Dit que les montants attribués sont inscrits au budget 2015 à l'article 6574.

2.2- Vote du taux des taxes

Les services fiscaux ont transmis les recettes prévisionnelles pour 2015.

Un tableau récapitulatif des ressources de la CCPA de 2012 à 2015 a été présenté aux conseillers communautaires.

Il a été constaté que :

- La progression constante des ressources fiscales (A) de la CCPA entre 2012 et 2015 : + **12.20 %**
- Si les taux restent les mêmes, l'évolution entre 2014 et 2015 pour la totalité des ressources (A+B+C) sera de **72 174 €**.

Avis du Conseil : Le Conseil propose les même taux que ceux de 2014.

Délibération 150319-59 - Vote du taux des taxes

Le Conseil Communautaire,

Vu l'application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réception de l'état de notification des bases prévisionnelles élaboré par les services fiscaux,

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux suivants pour 2015 :

Taxes	Proposition taux d'imposition 2015
Habitation	8,45%
Foncieres (propriétés)	1,85%
Cotisation Foncière des Entreprises	20,56%

III- Economie

3.1- Restaurant-Multiservices : Avenant n°2

Afin de diminuer les coûts de fonctionnement aux futurs exploitants, le lot 11 – Plomberie Ventilation et le lot 12 – Chauffage Electricité ont été classés sans suite.

La Communauté de Communes a demandé au maître d'œuvre, le cabinet FAIVRE associé au bureau d'études RABIER, d'apporter quelques modifications au niveau du type de chauffage (chauffage électrique + poêle à pellet) et du matériel de cuisine.

Cette modification entraine une augmentation du montant des travaux ainsi que des honoraires de la maîtrise d'œuvre, détaillée dans les tableaux de l'avenant n°2 qui ont été présentés aux conseillers communautaires.

Avis du Bureau : Le Bureau donne son accord pour la signature de l'avenant et souhaite que le cabinet Faivre soit relancé afin d'obtenir d'avantages d'explications.

Avis du Conseil : Le Conseil valide l'avenant n°2.

Délibération 150319-60 - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Restaurant-Multiservices à Montigné Les Rairies

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence de la Communauté de Communes concernant l'aide au maintien ou la création du dernier commerce des communes,

Vu la délibération du 18 juillet 2013 autorisant le lancement d'une consultation pour le choix d'un cabinet d'architecte afin de concevoir et de réaliser un restaurant-bar multiservices à Montigné Les Rairies,

Vu le contrat d'honoraires signé avec le cabinet d'architecture Faivre portant sur un forfait de rémunération de 8% pour un montant estimatif de travaux de 210 000€ HT,

Vu l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant le rejet du lot 11 – Plomberie Ventilation et du lot 12 – Chauffage Electricité classés sans suite,

Considérant les modifications techniques et financières apportées au projet,

Considérant l'avis positif de la commission des marchés en date du 17 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme la Présidente ou le 1^{er} Vice-président à signer l'avenant n° 2 avec le cabinet d'architecture Faivre selon les conditions suivantes :

Estimatif initial des travaux en HT	210 000€
Taux de rémunération	8%
Rémunération initiale totale architecte en HT	16 800€
Estimatif des travaux en HT suite à l'avenant 1	280 000€
Rémunération totale architecte en HT suite à l'avenant 1	22 400€
Nouvel estimatif des travaux en HT suite à l'avenant 2	333 000€
Nouvelle rémunération totale architecte en HT suite à l'avenant 2	30 818€

IV- Habitat

4.1- OPAH : Prolongation de l'avenant n°1

En janvier 2014, les élus communautaires ont souhaité prolonger l'OPAH d'une année. Une délibération en ce sens avait donc été prise le 23/01/14 pour continuer l'opération du 02/05/14 au 01/05/15.

Cependant, le plan de financement indiqué dans la délibération présente des éléments financiers erronés, il vous est proposé de l'annuler et la remplacer afin que la Communauté de Communes puisse faire ses demandes de subventions en bonne et due forme.

Avis du Conseil : Le Conseil valide la régularisation du plan de financement de l'OPAH.

Délibération 150319-61 - Avenant n°1 à la convention d'opération OPAH et l'avenant n°1 au marché pour le suivi et l'animation de l'OPAH, Demande de subvention et Avenant n°3 au contrat de territoire en matière d'Habitat

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière d'Aménagement du Territoire et d'Habitat,

Vu que la Communauté de Communes a signé en juin 2009 un contrat de territoire en matière d'Habitat avec le Conseil Général de Maine et Loire et que la mise en œuvre d'une Opération Programmée et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) entre dans le cadre de ce contrat,

Vu la délibération du 17/02/11 autorisant la mise en place de l'OPAH sur le territoire des Portes de l'Anjou à travers le lancement de la consultation pour choix de l'opérateur,

Vu la signature le 17/05/11 de la convention d'opération OPAH sur la période 2011-2014, entre la délégation départementale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Préfecture, le Conseil Général de Maine-et-Loire et la Communauté de Communes les Portes de l'Anjou,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 07/04/11 de choisir l'association Habitat et Développement 72 pour assurer le suivi-animation de l'OPAH,

Vu l'avis de la Commission des marchés publics en date du 23/01/14,

Considérant la nécessité d'établir un avenant n°1 à la convention d'opération OPAH signée le 17/05/11 la prorogeant d'une année supplémentaire du 02/05/14 au 01/05/15,

Considérant la nécessité d'établir un avenant n°1 au marché pour le suivi et l'animation de l'OPAH avec Habitat et Développement,

Considérant la nécessité d'établir un avenant n°3 au contrat de territoire en matière d'habitat le prorogeant jusqu'au 30/06/14,

Après en avoir délibéré,

- 1) Autorise Mme La Présidente ou le Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat à signer l'avenant n°1 de la convention d'opération pour la mise en œuvre de l'OPAH, avec l'ANAH et le Conseil Général de Maine et Loire,
- 2) Autorise Mme La Présidente ou le Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat à signer l'avenant n°3 au contrat de territoire en matière d'habitat, avec le Conseil Général de Maine-et-Loire,
- 3) Autorise Mme La Présidente ou le Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat à signer l'avenant n°1 au marché pour le suivi et l'animation de l'OPAH conclu avec Habitat et Développement 72 le 07/04/11 ;
- 4) Dit que lesdits avenants sont annexés à la présente délibération ;
- 5) Sollicite les participations financières pour la période du 02/05/14 au 01/05/15 auprès du Conseil Général du Maine et Loire et de l'ANAH, et autorise La Présidente à demander les subventions selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Suivi-animation (Part fixe)	18 080.00 €	Aide ANAH - part fixe (35% de 23 287 €)	8 150.00 €

Suivi-animation (Part variable)	11 500.00 €	Aide ANAH - part variable (Prime appui renforcé PO et PB de 313 €)	5 016.00 €
		Aide ANAH - part variable (Prime appui renforcé PO de 413 € pour le FART)	2 853.00 €
		Total ANAH	16 019.00 €
		Aide départementale (25 % de 29 580.00 €) avec un plafond de 80 % HT d'aides publiques	7 395.00 €
TOTAL HT	29 580.00 €	Autofinancement CC Les Portes de l'Anjou	11 964.00 €
TVA	5 798.00 €		
TOTAL	35 378.00 €	TOTAL	35 378.00 €

6) Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n° 140123-50.

V- Enfance-Jeunesse – Piscine

5.1- Compte rendu de la Commission du 09.03.15

Le compte rendu de la Commission a été exposé aux conseillers communautaires.

① Réflexion sur le diagnostic du prochain Projet Educatif Local

Suite à la commission début décembre, les structures GRAINE DE CITOYENS et la DRACS ont été contactées :

GRAINE DE CITOYENS va former des professionnels, des bénévoles,... pour mener des ateliers (3-4 séances) dans les écoles ou pendant les TAP.

Un courrier a été envoyé dans les différentes structures pour proposer un temps de formation pendant les vacances d'avril (mercredi 22 avril). En attente de leur réponse, la Commission estime qu'il va être difficile pour les professeurs et animateurs d'être disponibles sur cette date.

➤ Si la participation est trop faible, GRAINE DE CITOYENS propose d'intervenir directement dans les écoles auprès des cycles 3. Le coût de leur participation passerait de **960€** (une journée de stage) à **1 628,50€** (atelier d'1h30 par classe) ou **2 561,50€** (atelier d'une ½ journée par classe).

Avis de la Commission : La Commission est favorable à un coût de participation plus important pour GRAINE DE CITOYENS à 2 561,50€ (somme qui reste dans le budget 2015 consacré au diagnostic PEL de 4 000€) et soumet cette modification au Conseil Communautaire.

Avis du Conseil : Le Conseil est favorable au nouveau coût financier pour la participation de GRAINE DE CITOYENS au diagnostic du PEL.

② Fin du marché UFCV en décembre 2015

Quelle suite donnée après la fin du marché ?

- 1) relancer un marché avec peut-être peu de candidats (voir seulement l'UFCV) ;
- 2) ou recrutement en interne avec un coût financier sûrement plus important.

Au vue de ces interrogations, un audit ou une évaluation permettrait d'avoir un état des lieux (financier, gestion du personnel, projet pédagogique, questionnaire en ligne auprès des familles...) pour éclaircir les orientations à prendre.

- actuellement prise de contact avec des structures extérieures
- cet audit pourrait être réalisé en mai-juin, avant l'été

Un devis a été proposé par la structure **JEUDEV** qui est une SARL en recherche-développement en sciences humaines et sociales, notamment dans les domaines de l'enfance, de l'adolescence, de la jeunesse, de l'éducation et du travail social, du développement local et urbain.

Devis proposé par JEUDEV pour l'évaluation du fonctionnement de l'ALSH et des Espaces Jeunes, avril à juillet 2015

Rencontre avec les salariés , réparties sur 2 jours (6 entretiens individuels avec les 4 salariés UFCV et les 2 postes mis à disposition + réunion collective de synthèse)	2j
Rencontre avec les élus , sous forme de comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- Une rencontre sur le questionnement et les constats (avril-mai)- Une rencontre sur les conclusions de l'évaluation (début juillet)	2j
Un entretien avec la fédération régionale UFCV , à Rennes	0,5j
Analyse documentaire et analyse budgétaire : cahier des charges du marché public, rapport d'activités, bilans financiers, comptes rendus des réunions de la commission mixte.	1j
Enquête de satisfaction auprès des familles utilisatrices	1j
Réalisation du rapport d'évaluation et des préconisations	1j
TOTAL JOURS à 530€ HT	7,5j
TOTAL HT :	3975€
TOTAL TTC	4770€

Avis de la Commission :

- La Commission est favorable à l'audit mais ne sachant quel coût peut représenter cet audit, elle conseille de proposer ce devis au conseil communautaire pour avoir leur avis.
- La Commission préconise de travailler en parallèle sur un nouveau marché, en éventualité.

Avis du Conseil : Le Conseil donne son accord pour l'audit. Les élus communautaires ont débattu autour du projet du futur contrat.

Délibération 150319-62 – Mise en place d'un audit pour l'évaluation du fonctionnement de l'ALSH et des espaces jeunes

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière d'Enfance-Jeunesse,

Vu la décision de confier la gestion des accueils de loisirs et des espaces jeunes à l'UFCV pour la période 2012-2015 suite à la consultation de prestation de services,
Vu le devis proposé par la société Jeudevi pour l'évaluation du fonctionnement de l'ALSH et des espaces jeunes,
Considérant nécessaire de faire un bilan de la situation actuelle du territoire,
Après en avoir délibéré,
Autorise Mme la Présidente ou le Vice-président en charge de l'Enfance-Jeunesse à signer tous documents se référant à la mise en place de cet audit.

③ Stages sportifs estivaux

En 2015, Jérôme s'occupera de la natation scolaire en mai et juin.

Les stages sportifs estivaux pourraient être relancés au mois de juillet, sous la forme de stage de 2, 3 ou 5 jours (kayak, escalade,...).

3 propositions pour la mise en place des stages sportifs :

- Programmation et réservation des activités par Jérôme ;
- Déclaration d'un accueil de loisirs intercommunal itinérant pour retoucher des aides de la CAF;
- Location d'un mini bus (soit un coût d'environ 1 500€).

Avis de la Commission : La Commission est favorable à la mise en place de ces stages sportifs et la prise en charge d'une location de mini bus.

Avis du Conseil : Le Conseil valide l'avis de la Commission.

VI- Culture

6.1- Compte rendu de la Commission du 25.02.15

Le compte rendu de la Commission a été présenté aux conseillers communautaires.

① Achat d'une banderole

L'acquisition d'une banderole modulable à installer 2-3 semaines avant le spectacle dans la commune où sera joué le spectacle.

➤ Coût à préciser (première information environ 800€ HT)

Avis de la Commission : La Commission est favorable à l'acquisition de la banderole.

Avis du Bureau : Le Bureau valide l'achat de la banderole.

Avis du Conseil : Le Conseil valide l'achat de 2 banderoles.

② Vote de la saison culturelle 2015-2016

20 spectacles ont été présentés à la Commission Culture : 5 ont été retenus et un 6^{ème} * viendra compléter la programmation en mars 2016 (spectacle en commun avec le Réseau Bibliothèques).

Pour rappel, le budget alloué à la saison culturelle est de 15 000 €.

Spectacle retenu	Coût TTC	Date	Lieu - Espace	Commune
Le Grandiloquent Moustache Poésie Club	4 993.80 € TTC	Début Nov 2015	Salle l'Odyssée	Durtal
Le Bar à Tin	1 446.18 € TTC	Début Déc 2015	Salle des fêtes	Les Rairies
Brother Kawa	1 381.00 € TTC	Février 2016	Salle des fêtes	Montigné Les Rairies
En cours de sélection* [spectacle en commun]	3 000.00 € TTC	Mars 2016	Salle l'Odyssée	Durtal
Le Bar à Môme	1 755.00 € TTC	Mai 2016	Plein air (centre bourg)	Morannes
Little Big Men	1 448.00 € TTC	Juin ou Juillet 2016	Salle Rouget ? à préciser avec la cie	Daumeray
TOTAL	14 023.98 € TTC			

Avis du Bureau : Le Bureau est favorable à la programmation 2015-2016 proposée.

Avis du Conseil : Le Conseil valide la programmation culturelle 2015-2016.

VII- Communication

7.1- Compte rendu de la Commission du 09.03.15

Le compte rendu de la Commission a été présenté aux conseillers communautaires.

① Panneaux électriques

Avis du Conseil : Le Conseil décide de personnaliser le bandeau supérieur des panneaux de la manière suivante :

Logo CCPA	Nom Commune	Logo Commune
-----------	-------------	--------------

Le Conseil rappelle que les communes doivent se décider sur le lieu d'implantation du panneau ainsi que sur son RAL.

	Lieu d'implantation du panneau	Choix du RAL
Daumeray	Place de Beaumont/Rue Jean de Blois	RAL rouge pourpre 3004
Durtal		
Les Rairies		
Montigné Les Rairies		
Morannes		

VIII- Questions Orales

8.1- Achat de supports vélo

Dans le cadre d'une demande de label « accueil vélo », l'Office de Tourisme sollicite la mise en place de support mobilier urbain. Cette demande d'installation a été vue avec la mairie de Durtal.

Suite aux devis, voici les **2 types de supports proposés**, dont la forme du mobilier et la couleur devront respecter la charte graphique de la commune :

- Supports vélo forme « S » au nombre de 5 pour un coût d'achat de **607€62**
- Supports vélo ovalie au nombre de 5 pour un coût d'achat de **650€16**

Le coût de **la mise en place de ces supports vélos** n'a pas été évalué. Toutefois, il semble judicieux qu'elle soit réalisée par les agents techniques de la mairie de Durtal qui entretiendront le mobilier par la suite.

Avis du Conseil : Le Conseil donne son accord pour l'achat de supports vélo en ovalie.

8.2- Prêt de malles de jeux des accueils périscolaires

L'accueil de loisirs UFCV fait la demande auprès de la Communauté de Communes de pouvoir emprunter les malles des accueils périscolaires pour les vacances scolaires sur les sites de Durtal et de Morannes.

Avis du Conseil : Le Conseil ne donne pas son accord pour cette demande.

8.3- Demande de subvention pour la programmation culturelle 2015-2016

Avis du Conseil : Le Conseil valide la demande de subvention.

Délibération 150319-63 – Demande de subvention pour la programmation culturelle intercommunale 2015-2016 au SMPVA

Le Conseil Communautaire,

Vu le vote du budget en date du 19 février 2015, et les crédits nécessaires à la mise en place de la programmation culturelle 2015-2016,

Vu la programmation culturelle établie par la commission Culture lors de la Commission du 25 février 2015,

Vu la possibilité d'obtenir des subventions pour les spectacles professionnels réalisés sur le territoire,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme la Présidente ou le Vice-président à présenter un dossier au Syndicat Mixte du Pays des Vallées d'Anjou pour la demande de subvention et valide le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles	
6 spectacles (Prix de cession)	9 551.00 €	Billetteries	3 000.00 €
Frais de déplacements	1 241.00 €	Subvention SMPVA (25%)	3 750.00 €
SACEM/SACD	516.00 €	Subvention CG 49 (25%)	3 750.00 €
Location Matériel	200.00 €	Autofinancement CCPA	4 000.00 €
Frais d'hébergement	812.00 €	Participation Bibliothèques (partenariat)	500.00 €
Location salle	1 710.00 €		
Sensibilisation Scolaire	970.00 €		
TOTAL	15 000.00 €	TOTAL	15 000.00 €

Sans autre question, la séance est levée à 20h00

Liste des délibérations de la séance du 19.03.2015

150319-57 – Avis sur le transfert de la compétence « Eclairage Public » de la CA de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public

150319-58- Subventions aux associations

150319-59 - Vote du taux des taxes

150319-60 - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Restaurant-Multiservices à Montigné Les Rairies

150319-61 - Avenant n°1 à la convention d'opération OPAH et l'avenant n°1 au marché pour le suivi et l'animation de l'OPAH, Demande de subvention et Avenant n°3 au contrat de territoire en matière d'Habitat

150319-62 – Mise en place d'un audit pour l'évaluation du fonctionnement de l'ALSH et des espaces jeunes

150319-63 – Demande de subvention pour la programmation culturelle intercommunale 2015-2016 au SMPVA

CHARRIER Joëlle		JAHIER Eliane	
ATANI Béatrice		JUBEAU Emmanuelle	
AUGEUL Guy		KAHN Gilbert	
BOBET Corinne		LANCELOT Patrick	
CLEMOT Dany		LE MEUR Cécile <i>(procuration donnée à GALAY Christine)</i>	
DAVY Jean-Luc		MARTIN Denis	
DESCAMPS Josée		NESLO Alain <i>(procuration donnée à BOBET Corinne)</i>	
DE MIEULLE Roger		PILON Jean-Yves	
FICHE Stéphanie		ZIMMERMANN Valérie <i>(procuration donnée à CLEMOT Dany)</i>	
GALAY Christine			
GILBERT André			